

Pensez à couvrir vos sols en interculture longue !

La couverture des sols est obligatoire durant les intercultures longues* (sauf si la culture principale est récoltée après le 20 septembre). La couverture peut être une CIPAN, une culture dérobée, des repousses de colza ou de céréales denses et homogènes. La destruction ne peut survenir avant le 1^{er} octobre.

Le labour est autorisé avant implantation du couvert durant l'interculture longue en zone vulnérable. Sur les îlots laissés en repousse de colza ou de céréales, un travail superficiel du sol est autorisé dans la mesure où il peut favoriser ces repousses.

Pour le maïs grain, le sorgho et le tournesol, la couverture peut être obtenue par broyage fin des cannes suivi d'un enfouissement des résidus dans les 15 jours suivant la récolte.

() Une adaptation régionale permet en zone argileuse de ne couvrir que 20 % des sols en interculture longue (la liste des communes en zone argileuse est accessible sur le*

site internet de l'Etat, à l'adresse suivante <http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau/Nitrates-et-phytosanitaires/Nitrates/Delimitation-de-la-Zone-Vulnérable-ZV-aux-nitrates-dans-le-Gers-au-01-01-2013>).

Si vous choisissez cette option, en contrepartie, tous les cours d'eau identifiés sur la carte IGN au 1/25000 doivent être protégés par une bande végétalisée de 5m et un bilan azoté post récolte doit figurer dans le CEP.

Exemples d'interculture longue :

- Céréales d'hiver suivi de tournesol, maïs, orge de printemps,
- Maïs suivi d'un maïs ou d'un soja,
- Colza suivi d'un maïs,
- Sorgho suivi d'un tournesol.

** (cf Volonté Paysanne 1264 dossier réglementaire et technique).*

(Communiqué DDT)